Informations clés pour l'investisseur

« Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non ».

SANSO PATRIMOINE

Part « C » : FR0010640029 SANSO Investment Solutions

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'OPCVM a pour objectif de gestion la recherche d'une performance nette de frais de gestion supérieure à celle de l'indicateur de référence composé de **20% EUROSTOXX 50 + 20% €STR capitalisé + 60% FTSE MTS Eurozone Govt Bond 3-5 Y, calculés dividendes et coupons réinvestis** sur la durée de placement recommandée.

Afin de réaliser l'objectif de gestion, le gérant effectue une gestion discrétionnaire en instruments financiers, en titres vifs ou via des OPCVM et/ou des contrats financiers.

Le fonds met en œuvre une approche ISR significativement engageante. De ce fait 90% au moins de la part du fonds investie en titres vifs fait l'objet d'une analyse ESG. La note ESG du portefeuille de titres notés doit être supérieure à celle de l'univers d'investissement duquel sont retirés les 20% des émetteurs ayant les moins bonnes notes ESG.

L'allocation du portefeuille entre les différentes classes d'actifs sera réalisée par l'équipe de gestion de façon discrétionnaire, en fonctions des anticipations et des perspectives qu'elle accorde aux différents marchés (actions, taux, crédit).

Les actions seront sélectionnées selon une approche fondamentale et discrétionnaire (« stock-picking »). Les gérants sélectionneront plus particulièrement les titres présentant des rendements nets élevés (dividende net par action / cours du titre) et des sous-valorisations par rapport à l'univers de référence. Ainsi, les investissements seront concentrés sur des titres dont le cours de bourse ne reflète pas, du point de vue des gérants, la valeur réelle de l'entreprise, et sur lesquels ils considèrent que le risque de baisse est limité.

La part des instruments de taux est majoritaire, en titres de créances et instruments du marché monétaire, de tous émetteurs, sans contrainte de duration.

Les titres de taux sont sélectionnés sur la base d'une analyse crédit de l'émetteur effectuée par la société de gestion ; cette analyse peut être confortée par les notations d'agences de notation. La société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux notations de crédit émises par les agences mais privilégie sa propre analyse.

Cette analyse permet de déterminer le caractère spéculatif ou non des titres détenus ; elle est ensuite confrontée avec les notations attribuées par les agences de notation notamment lorsque les notations des trois agences Standard & Poor's, Moody's et Fitch sont toutes inférieures à A3 (ou équivalent) pour le court terme ou BBB- (ou équivalent) pour le long terme.

En cas de dégradation des titres détenus, la société de gestion procédera à une analyse des perspectives de l'émetteur et pourra procéder à leur vente au mieux des intérêts des porteurs.

Toutefois, l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le style de gestion étant discrétionnaire, la performance du fonds pourra s'écarter de celle de l'indicateur de référence.

L'OPCVM s'engage à respecter les expositions suivantes en pourcentage de l'actif net :

▪ **Un maximum de 100% en instruments de taux souverains de toutes zones géographiques hors pays émergents, du secteur public et privé, de toutes notations ou non notés, dont :**

- ❖ 0% à 35% en instruments de taux spéculatifs ;
- ❖ 0% à 30% sur les marchés des obligations convertibles ou échangeables en actions de toutes notations.

La fourchette de sensibilité de l'OPC au risque de taux sera comprise entre -2 et 5.

L'exposition au risque de taux, intégrant l'utilisation d'instruments dérivés en couverture ou exposition, peut varier entre -10% et 100%.

■ **Un maximum de 40% sur les marchés d'actions de toutes zones géographiques hors pays émergents, de toutes capitalisations, de tous les secteurs, dont :**

- ❖ de 0% à 10% en actions de petites et moyennes capitalisations, inférieures à 1 Milliard d'€ ;
- ❖ de 0% à 10% en actions hors zone Euro de pays appartenant à l'OCDE, hors pays émergents.

L'exposition au risque actions, intégrant l'utilisation d'instruments dérivés en couverture ou exposition, peut varier entre -10% et 40%.

■ Un maximum de 10% au risque de change sur les devises hors euro.

L'OPCVM peut être investi :

- en actions,
- en titres de créance et instruments du marché monétaire,
- en OPCVM et FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle, dans la limite de 10% de son actif net.

Il peut également intervenir sur les :

- contrats financiers à terme ferme ou optionnels, utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition au risque action et au risque de taux ou en couverture du risque de change,
- titres intégrant des dérivés, utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition au risque action, au risque de taux et risque de crédit,
- emprunts d'espèces.

Ces instruments n'entrainent pas une surexposition du portefeuille.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation totale.

Durée minimum de placement recommandée : Supérieure à 3 ans

Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant l'expiration de ce délai.

Conditions de souscription et de rachat : Les ordres de souscriptions et de rachats sont centralisés chaque jour ouvré à 10 heures et exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de Bourse du même jour (J).

La valeur liquidative est calculée chaque jour ouvré, à l'exception des jours fériés en France, même si la ou les Bourses de référence sont ouvertes

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible, → A risque plus élevé,

Rendement potentiellement plus faible → Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	**4**	5	6	7

SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR :

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité du fonds et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps.

Veuillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La classe 1 signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque. Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Ce fonds est classé dans la catégorie 3 en raison de son exposition prépondérante en instruments de taux et en complément en actions qui induit des fluctuations modérées et une volatilité moyenne de la valeur liquidative, donc un profil de risque et de rendement moyen.

RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés : L'utilisation des produits dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

Risque de crédit : En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, ou si l'émetteur n'est plus en mesure de faire face à ses échéances, la valeur de ces titres peut baisser, entrainant ainsi la baisse de la valeur liquidative.

En outre, le fonds peut être soumis au risque lié aux investissements dans des titres spéculatifs (haut rendement) qui présentent un risque accru de défaillance, et sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de liquidité : les marchés sur lesquels le FCP intervient peuvent être occasionnellement affectés par un manque de liquidité temporaire. Ces dérèglements de marché peuvent impacter les conditions de prix auxquelles le FCP peut être amené à liquider, initier ou modifier des positions.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts commercialisation et de distributions des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée Frais de sortie	**3,00%** **0,00%**
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants (*)	**1,56 % TTC**
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	**0,83 % prélevés lors du dernier exercice** **15% de la surperformance par rapport à l'indicateur de référence, uniquement si la performance annuelle est supérieure à 4%**

(*) L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos au **30/06/2021**. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section « Frais » du prospectus de cet OPCVM disponible sur le site internet : www.sanso-is.com

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

PERFORMANCES PASSEES

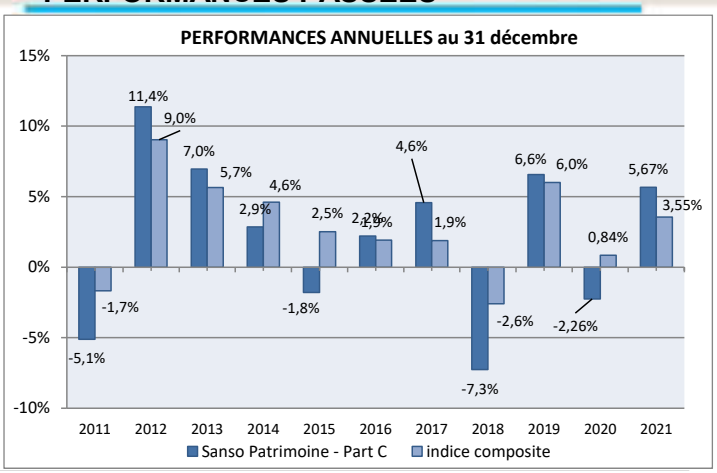

AVERTISSEMENT

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La performance de l'OPCVM sera calculée coupons et dividendes nets réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie
Celle de l'indicateur de référence est calculée en tenant compte de la capitalisation des intérêts et du réinvestissement des coupons et dividendes.

DATE DE CREATION DE L'OPCVM : 19/09/2008 DEVISE DE LIBELLE : Euro CHANGEMENTS IMPORTANTS AU COURS DE LA PERIODE : néant

INFORMATIONS PRATIQUES

NOM DU DEPOSITAIRE : Le dépositaire de cet OPCVM est CACEIS Bank.
LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATION SUR L'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel) : Le prospectus et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de la société de gestion ou sur le site www.sanso-is.com
LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE : La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion ou sur son site internetwww.sanso-is.com
LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR LES AUTRES CATEGORIES DE PARTS : Vous pouvez trouver plus d'informations sur ces parts dans le prospectus de l'OPCVM ou sur le site internet www.sanso-is.com
La politique de rémunération des collaborateurs est disponible sur demande auprès de la société de gestion.
REGIME FISCAL : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts peuvent être soumis à taxation.
Eligibilité au quota d'investissement de 25% - fiscalité des revenus de l'épargne (décret 2005-132 transposant la directive 2003/48/CE)
L'OPCVM n'est pas assujetti à l'IS et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPCVM.
Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.

La responsabilité de SANSO Investment Solutions ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

SANSO Investment Solutions est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers. Ce fonds est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 20/04/2022.